

2021 L'année du retour au dialogue social ?



14 janvier 2021

L'année 2020 est derrière nous, ça y est... Certains se souviendront peut-être de choses positives liées à leur vie personnelle, d'autres ne conserveront que l'image de cette période de crise sanitaire sans précédent dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui englués, nous habituant pourtant à une alternance confinement et couvre-feu, imposant une gestion personnelle d'attestations digne de l'administration Courtelinesque.

Dans ce moment de pandémie mondiale, les professionnels des établissements MGEN se sont montrés exemplaires et ont dû faire face à l'urgence en mettant parfois de côté leur peur de cette maladie, le stress face à un sentiment d'impuissance, leur vie familiale parfois, leur repos toujours.

Depuis le début de cette crise, les représentants du personnel ont eux-mêmes dû s'adapter à des mesures peu propices au dialogue social dit, pour citer l'employeur, « de qualité ». Les représentants de proximité ont localement pu maintenir le lien mais les échanges au niveau national ont été largement affectés. Aujourd'hui encore, et pour un temps incertain, toutes les instances nationales du dialogue social perdurent à distance, limitant ainsi les échanges si précieux entre l'employeur et vos représentants, mais aussi entre les élus eux-mêmes.

Pourtant, même si ces temps difficiles ne nous permettent plus de nous déplacer dans les établissements pour vous rencontrer, **nous continuons à travailler pour défendre vos/nos droits de salariés** et poursuivons les négociations auprès de l'employeur sur les questions des salaires et conditions de travail. Nous sommes particulièrement **vigilants sur l'effet d'opportunisme** que peuvent entraîner les mesures exceptionnelles liées au COVID 19, notamment en terme de dérogations de la contingence d'heures supplémentaires, d'application systématiques des horaires de 12 heures et d'abus des cycles de 12 semaines. Nous continuons à défendre l'idée d'une revalorisation des salaires liés au Ségur de la santé s'appliquant à l'ensemble des établissements, y compris les EMSR (Le Royans), seul établissement MGEN du secteur du handicap. La pétition intersyndicale UNSA – CFDT – CGT a recueilli à ce jour 1215 signatures et a été remise à l'employeur cette semaine. **Merci à tous pour votre soutien, preuve de la solidarité entre les salariés de notre groupe.**

L'UNSA suit au plus près les projets de la direction des établissements, en CSE Central comme en CSE ASS.

Pour exemple, le projet IMAA (Institut MGEN de l'Arc Alpin) d'évolution de l'établissement de Chanay avec modification des autorisations de SSR vers la pédopsychiatrie et son transfert de site sur Châtillon-en-Michailles. Devant un projet interrogeant sur l'absence de lien entre la restauration et son caractère thérapeutique avec l'externalisation de ce service tout comme le service bionettoyage et questionnant également sur l'affaiblissement du lien éducatif, sur le Congé de Mobilité, comprenez « licenciement sans avoir recours à un PSE », sur la suppression de la PUI comme de bien d'autres points, **les élus ont demandé une expertise.**

Celle-ci a soulevé de nombreux éléments susceptibles de générer des risques psychosociaux mais aussi de créer une forte dépendance de la MGEN vis-à-vis de ses prestataires, de dépendre d'un bassin d'emploi peu favorable et a conclu en préconisant une politique de prévention en 25 points, tous écartés avant de valider le projet initial lors de la présentation en Conseil d'Administration de la MGEN, le 17 décembre 2020.

Durant cette année 2020, et notamment pendant le 1^{er} confinement, un certain nombre d'établissements s'est vu particulièrement touché par ce fléau. Des unités COVID ont été créées dans nos structures pour permettre le délestage des hôpitaux publics, eux-mêmes saturés. L'établissement SSR de 3 Epis, en Alsace, était au cœur de la tourmente tandis qu'en cette fin d'année, l'EHPAD de Caire Val et les Etablissements Médico-sociaux du Royans étaient dans l'œil du cyclone, avec de nombreux décès de résidents.

Loin d'être derrière nous, cette crise sanitaire devra passer par la **vaccination**. Un CSE Extraordinaire a été demandé par la majorité de ses élus titulaires pour faire un point sur la campagne de vaccination des salariés. Quel vaccin ? pour qui ? quel stockage ? quel calendrier ? et quelles mesures pour chacun des établissements ? autant de questions auxquelles nous ne pourrions répondre si la Direction des établissements ne répond pas à notre demande.



14 janvier 2021

Comme si cela ne suffisait pas, certains d'entre vous ont pu penser qu'ils avaient été radiés de leur mutuelle d'entreprise.

En fait, il n'en est rien, mais ce qui devait être une bascule de fin d'exercice opérée en gestion interne s'est transformée en un cafouillage d'ampleur.

En fin d'année, nous avons tous reçu une nouvelle carte de mutuelle mais celle-ci n'avait pas le même numéro d'adhérent. Anciennement Yxxxx, celui-ci était devenu Mxxxx. Sur l'application ou le site web MGEN Solutions, votre compte était alors considéré comme radié.

Ce qu'il fallait savoir, mais que personne ne nous avait dit, c'est qu'il fallait alors aller sur le site <http://adherent.mgensolutions.fr> pour accéder à notre ancien contrat et consulter les prestations payées au titre de l'année 2020.

En revanche, pour le nouveau contrat Mxxxx débutant au 1^{er} janvier 2021 il faut désormais aller sur le site <https://mamutuelle.mgen.fr>.

Sur un autre registre, 2020 aura aussi très fortement frappé le tourisme et bon nombre de salariés ont vu des séjours et voyages proposés par le CSE Central annulés. Au-delà d'un certain nombre d'impondérables liés à cette actualité, les membres du bureau du CSEC ont effectué un travail qui se veut être l'amorce d'un virage dans sa politique et ses choix, plus éco-responsables. Une enquête salariés, reportée du fait de cette crise sanitaire, a permis de confirmer certaines orientations. Un rééquilibrage de la part tourisme, un défraiement forfaitaire sur les pré et post-acheminements, une augmentation des chèques cultures adultes, une augmentation de la prise en charge des chèques vacances, des critères plus larges dans le choix des jouets, une commission sociale renforcée sont autant d'éléments qui initient ce changement. Solikend, un nouveau partenaire, fait également son entrée sur le site du CSE Central. Et « Culture en ligne », une nouvelle proposition d'accès digital à un large bouquet presse.

Aujourd'hui, l'activité des élus représentants du personnel, ce sont tous ces sujets, aussi divers que la vie de nos établissements. Il se veulent économiques, sociaux, et les élus doivent être à la fois généralistes et spécialistes, face à un employeur qui s'ouvre au dialogue social de façon très inégale en fonction des sujets à traiter.

L'UNSA se veut présente sur tous ces sujets, mais aussi pour vous défendre, vous assister et faire valoir vos droits.

L'UNSA c'est des élus, des délégués syndicaux, des représentants de proximité mais c'est aussi nous tous, par le simple fait d'affirmer un choix en signant un bulletin d'adhésion qui soutiendra l'action engagée par nos prédécesseurs.

En ce début d'année 2021, je vous souhaite donc à tous une belle année à venir. Elle sera pleine d'imprévus, nous devons nous y attendre, mais elle sera pour notre qualité de salarié à la hauteur de ce que nous en ferons si nous savons nous montrer solidaires.

Bonne année 2021

Michel LAUGIER
Délégué syndical UNSA-MGEN-VYV



Si vous voulez nous (re)joindre Michel LAUGIER - mلاغier@mgen.fr - et Laëticia GUICHARD - lguichard@mgen.fr



Bulletin d'adhésion 2021

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____ / ____ / ____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____ / ____ / 20__

Paiement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2021

Tarifs inchangés!

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	45 €	15 €	1,28 €
de 1601 à 1800€	51 €	17 €	1,45 €
de 1801 à 2000€	60 €	20 €	1,70 €
de 2001€ à 2400€	69 €	23 €	1,96 €
de 2401 à 2800€	84 €	29 €	2,38 €
Plus de 2800€	96 €	33 €	2,72 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !